

Synthèse des droits des investisseurs

Introduction

Ceci est un résumé des droits qui vous sont accordés en tant qu'actionnaire dont le nom est inscrit comme détenteur d'une action dans **Prime Properties S.C.A., SICAV-SIF**, un Fonds d'Investissement Spécialisé (FIS), organisé sous la forme d'une SICAV (société d'investissement à capital variable) et constitué en société en commandite par actions (ci-après dénommé le «**Fonds**»). Pour toute information complémentaire concernant les conditions de votre investissement, veuillez vous reporter au Prospectus, au document d'information clé et au formulaire de souscription.

Prime Properties Management S.A. (ci-après «**PPM**» ou le «**GP**») est une société luxembourgeoise agissant en tant que commandité du Fonds.

Le présent document est destiné à résumer les principaux droits des investisseurs du Fonds aux fins du règlement de l'Union européenne sur la distribution transfrontalière (règlement (UE) 2019/1156). Il ne prétend pas être et ne doit pas être considéré comme une liste exhaustive de tous les droits dont les investisseurs peuvent bénéficier à l'égard du Fonds. Les termes en majuscules utilisés dans le présent document et non définis ailleurs ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus du Fonds.

Droit à l'information

Chaque actionnaire a le droit de recevoir certaines informations concernant le Fonds. Le rapport annuel du Fonds, les statuts du Fonds, une liste actualisée de tous les sous-dépositaires fournissant des services de conservation et de surveillance au dépositaire, les derniers rapports et comptes mentionnés dans le Prospectus et le document d'informations clés. Ces documents sont disponibles au siège social du Fonds ou sur demande auprès du GP ou de **Funds Avenue S.A.** (le «**GFIA**»).

La valeur nette d'inventaire d'un compartiment est déterminée le jour d'évaluation concerné, comme indiqué plus en détail dans le Prospectus. La valeur nette d'inventaire la plus récente est disponible sur demande auprès du GP ou du GFIA.

Les actionnaires qui souhaitent obtenir de plus amples informations sur les conditions de leur investissement sont invités à se reporter en premier lieu au Prospectus et au formulaire de souscription.

Toute modification importante apportée à certaines informations contenues dans le Prospectus qui vous a été remis avant votre investissement vous sera notifiée conformément aux exigences réglementaires applicables.

Droit au rachat des actions

Sous réserve des conditions énoncées dans le Prospectus et des conditions du Compartiment concerné, les Actionnaires des Compartiments ouverts peuvent demander le rachat de leurs Actions. Les Actionnaires sont invités à se reporter à l'Annexe du Compartiment concerné pour connaître les restrictions ou limitations applicables au rachat des Actions concernées.



Les Actions d'un Compartiment fermé ne sont pas rachetables au gré des Actionnaires, comme spécifié dans l'annexe du Compartiment concerné.

Droit de recevoir des distributions

Chaque actionnaire a droit à une part proportionnelle des revenus (le cas échéant) du compartiment dans lequel il a investi. En fonction de la nature des actions détenues par l'actionnaire, ces revenus peuvent être soit accumulés dans la valeur liquidative des actions de l'actionnaire, soit distribués à l'actionnaire sous forme de dividendes, conformément aux conditions du Prospectus.

Droit d'assister et de voter aux assemblées générales

Chaque actionnaire a le droit de recevoir une convocation, d'assister en personne ou par procuration et de voter aux assemblées générales du Fonds et à toute assemblée des actionnaires du compartiment particulier dans lequel l'actionnaire a investi. Sous réserve des droits spéciaux ou restrictions actuellement attachés à une catégorie, chaque actionnaire dispose d'une voix par action détenue, à l'exception des fractions d'actions qui ne confèrent aucun droit de vote.

Les convocations aux assemblées générales et autres notifications seront envoyées conformément à la législation luxembourgeoise. Les convocations préciseront le lieu et l'heure des assemblées, les conditions d'admission, l'ordre du jour, le quorum et les conditions de vote, et seront envoyées au moins huit (8) jours avant les assemblées.

Droit à la confidentialité des données

Chaque actionnaire doit noter qu'en souscrivant des actions, il a fourni ou fournira des informations au Fonds, au GP et à le GFIA qui peuvent constituer des données à caractère personnel au sens des lois sur la protection des données, il doit être conscient que ces données à caractère personnel seront traitées par le Fonds, le GP et le GFIA.

Sous réserve des lois applicables, chaque actionnaire peut disposer de droits concernant ses données à caractère personnel, notamment un droit d'accès et de rectification de ses données à caractère personnel et, dans certaines circonstances, un droit d'opposition au traitement de ses données à caractère personnel.

La politique de confidentialité est disponible à l'adresse suivante : <https://primeproperties.lu/en/politique-de-confidentialite/>

Droit de réclamation

En cas de problèmes imprévus liés à la compréhension, à la négociation ou à la gestion des Fonds, veuillez adresser votre réclamation à :

FUNDS AVENUE S.A.

6 Rue Dicks

L-1417 Luxembourg

Email: info@fundsavenue.com

Phone: +35228327100



Funds Avenue S.A. traitera votre demande et vous fournira une réponse dans les plus brefs délais. Les investisseurs ont également le droit de déposer une plainte auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), conformément aux règles et procédures applicables établies par la CSSF.

Si l'actionnaire souhaite toujours procéder à un règlement extrajudiciaire de la plainte, il peut également déposer une plainte auprès du service de protection des consommateurs de l'autorité de régulation luxembourgeoise, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

La politique applicable en matière de traitement des plaintes est disponible à l'adresse suivante : https://fundsavenue.com/wp-content/uploads/2023/09/2022-Complaints-handling-policy_new_logo.pdf

Droit à un recours collectif

Les informations relatives aux mécanismes de recours collectif disponibles au niveau de l'UE peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A32020L1828>.

Actuellement, en vertu du droit luxembourgeois, il n'existe pas de procédure formelle de recours collectif. Cela signifie que toute action intentée devant un tribunal luxembourgeois relative à une violation des lois luxembourgeoises ou européennes régissant le Fonds et son gestionnaire de fonds d'investissement alternatif (GFIA) ou ses prestataires de services doit être introduite à titre individuel.

Les investisseurs ont également le droit d'intenter une action judiciaire ou extrajudiciaire à tout moment. Les investisseurs ont le droit de déposer une demande de règlement extrajudiciaire d'une plainte auprès de l'autorité de surveillance compétente locale. Si vous résidez dans l'un des pays de l'Union européenne, la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges vous permet de soumettre un formulaire de plainte et vous informe, en fonction de votre juridiction, des voies de recours dont vous disposez. Elle est accessible à l'adresse suivante : https://consumer-redress.ec.europa.eu/index_en

Considérations générales

Cette synthèse des principaux droits n'est pas exhaustive et ne prétend pas l'être. Les actionnaires sont invités à lire l'intégralité du Prospectus et à consulter leurs conseillers professionnels afin de mieux comprendre leurs droits.

Il convient de noter que ce résumé traite des droits conférés aux investisseurs en vertu de la législation applicable régissant le fonctionnement du fonds dans lequel ils ont investi.

La possibilité d'exercer divers droits peut dépendre de la manière dont vous avez investi dans le fonds et du fait que vous soyez inscrit ou non sur le registre des investisseurs du ou des fonds ou que vous ayez acquis vos participations par l'entremise d'un intermédiaire. Cela peut avoir une incidence sur votre capacité à exercer certains des droits énoncés ci-dessus.

